

2025/53

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250925-0432025-AR



MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0043/2025

Objet : Arrêté de police de circulation pour pose d'un poteau bois 8m

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de pose d'un 1 poteau bois 8m - Route de Marolles à Sargé sur Braye par l'entreprise CIRCET ERI5280 de Dardilly représenté par Madame Emeline BOITIER.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera alternée manuellement-Route de Marolles à Sargé sur Braye pendant la durée des travaux prévues à partir du lundi 13 octobre 2025 pendant 30 jours calendaires.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Monsieur le Major COEDEL François de Gendarmerie de PEZOU est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise CIRCET ERI5280.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 25 Septembre 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU



Certifié exécutoire compte tenu

de la réception en Préfecture

le 25/09/2025

Et de la publication, le 26/09/25

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

